

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2010)
Heft: 5

Artikel: Histoire de l'Etat-major général suisse : vernissage des volumes IV et XI, château de Penthes, 11 juin 2010
Autor: Keckles, Christophe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

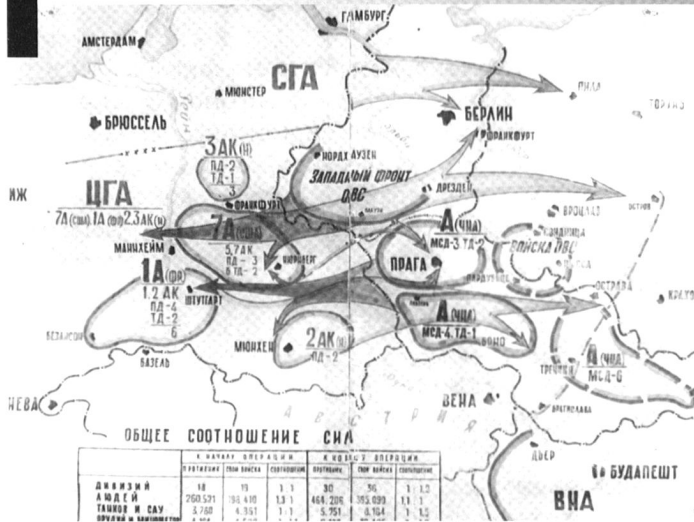
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La planification soviétique et ses conséquences pour la Suisse.

Histoire

Histoire de l'Etat-major général suisse :

Vernissage des volumes IV et XI, château de Penthes, 11 juin 2010

Cdt C Christophe Keckeis

Chef de l'Armée (2003-2007)

L'histoire contemporaine de notre pays a voulu que je sois successivement le dernier chef d'Etat-major général et le premier chef de l'armée. La série d'ouvrages publiés sur l'Etat-major général suisse me tient donc particulièrement à cœur. Je tiens à exprimer tout d'abord ma profonde reconnaissance à tous ceux qui se sont engagés, sans compter leurs efforts, pour la réalisation de ce travail. Je ne citerai pas de nom, car j'imagine déjà l'historien qui, dans deux cents ans, expliquera que j'ai oublié quelqu'un. J'exprime cette gratitude au nom du commandement de l'armée, de tous les chefs de l'Etat-major général qui m'ont précédé, également au nom de tous les officiers qui ont eu le privilège de servir dans ce corps prestigieux.

Durant mes quarante-deux années de carrière militaire, j'ai très souvent constaté que nous n'étions pas assez intéressés par l'histoire militaire de notre pays. En visite à l'étranger, je me souviens d'avoir rencontré des officiers des traditions, déjà au niveau d'un escadron. Ils devaient tenir à jour avec grand soin l'histoire de l'unité. Plus tard, à l'occasion de chaque discours de jubilé, la recherche d'éléments historiques se transformait souvent en véritable *exercice d'état-major* débouchant parfois sur un résultat peu professionnel.

Les volumes de la série *Histoire de l'Etat-major général suisse* apportent des éclairages extrêmement précieux à la connaissance de notre histoire militaire. J'espère vivement que, contrairement à moi, nos jeunes officiers EMG ne devront pas attendre leur retraite pour trouver le temps de s'y instruire, avec le recul nécessaire à la compréhension de l'histoire.

La richesse des deux derniers volumes, les tomes IV et XI, est impressionnante. C'est donc un véritable défi de les évoquer en quelques lignes! Le premier est écrit en français, ce qui est un cadeau. Il me donne l'occasion de faire une première remarque. Mon expérience militaire a clairement démontré deux choses : beaucoup de gens

dans notre pays et notre armée s'entendent bien parce qu'ils ne se comprennent pas; d'autre part, de nombreuses erreurs de perception et d'analyse ont leur source dans la connaissance insuffisante de la langue de l'autre. Ceci est valable même pour les historiens. Un deuxième constat est, me semble-t-il, que nous ne tirons pas suffisamment de leçons de l'histoire et que nous retombons de manière cyclique dans les mêmes situations. En effet, je repère dans les deux derniers tomes de *L'histoire de l'Etat-major général* de nombreux constats étonnamment ressemblants à ceux que j'ai pu lire au sujet du Général Guisan, ainsi qu'à mes propres expériences. Prenons quelques exemples.

«Pour [Arnold] Keller, [chef de l'Etat-major général à la fin du XIX^e siècle], la création d'une Académie militaire était une nécessité. Elle permettait de mettre fin à la dispersion des enseignements au sein de l'armée (...). Cette dispersion avait fait progressivement son apparition, au fur et à mesure du développement de l'institution et de l'enseignement militaires, conduisant à une dislocation de l'instruction supérieure¹.» Je constate que des efforts gigantesques ont dû être déployés à l'occasion de la dernière réforme de notre Armée pour mettre à nouveau sur pied un système cohérent d'instruction basé sur un tronc commun, avec des outils tels que l'Académie militaire et le Centre de formation des cadres de l'armée à Kriens.

«Le deuxième défaut concernait le manque de hiérarchisation (...). Il n'y avait pas de chef de l'armée (...) son chef n'était qu'un primus inter pares (...).» Le général Guisan avait, lui aussi, proposé de nommer un chef de l'armée en temps de paix. Cela lui fut refusé et il a fallu très durement retravailler la chose au Parlement lors de la phase finale de l'adoption de la réforme «Armée XXI». A peine institutionnalisé, ce chef de l'armée redevient un sujet pour quelques politiciens récalcitrants qui déploient toute leur énergie pour revenir en arrière.

¹ Ibidem, p. 142.

Vraiment, la Suisse est la championne de la résistance au changement!

«Toute l'affaire de l'Hydre montre l'importance des rancunes personnelles (...). Le mal dont souffre notre armée est la bureaucratie².» Ici encore, je retrouve une étrange ressemblance avec le rapport du Général Guisan ou avec de pénibles expériences de notre temps. La leçon qui me préoccupe le plus est, bien sûr, celle du décalage entre la perception et la réalité des menaces. C'est l'un des défis majeurs de nos jours. C'est à cause de cela que nous avons tellement de peine à formuler un rapport de politique de sécurité digne de ce nom. «Durant la période étudiée [1874-1906], l'Etat-major général a eu une compréhension des nouveaux enjeux géostratégiques et des menaces que l'on peut qualifier de mitigée (...). La France fut considérée comme le danger principal (...) alors qu'elle n'avait aucune intention agressive à l'encontre de la Suisse (...).»

Tout le volume XI me parle presque intimement à ce sujet. L'année 1945 est celle de ma naissance et 1966, celle de mon entrée à l'Escadre de surveillance comme pilote professionnel. La connaissance de la menace était notre souci majeur. La guerre des Six jours nous avait rappelé l'importance déterminante des premiers jours d'une opération militaire. Nous étions conscients que nous devions réussir face aux premières opérations contre l'espace aérien de la Suisse. Lorsque je lis aujourd'hui dans le volume XI le discours du maréchal Kulikov, je repère à nouveau la différence évidente entre la perception d'une menace et sa réalité, ainsi que le débat nourri entre historiens qui nous attend à ce sujet.

Une modeste consolation reste à prendre au passage: pour un pilote de chasse, la rencontre au-dessus de notre territoire avec des avions russes devait se travailler d'une seule et même manière au niveau tactique, indépendamment de l'intention stratégique russe «attaque agressive» de l'Ouest ou «attaque préemptive pour se défendre» contre une attaque imminente venant de l'Ouest. Cette consolation n'est, bien sûr, pas valable pour l'engagement de l'armée dans son ensemble. Je ne résiste pas à un dernier rappel évident: «(...) die Neutralität per se schützt nicht³». Combien de nos élus rêvent encore naïvement du contraire?

Notre pays a eu, grâce à la clairvoyance de nos anciens, l'immense privilège de ne plus subir d'opérations de guerre sur son sol depuis la guerre du Sonderbund en 1847. Dieu en soit remercié! Ainsi, les expériences d'engagement réel n'ont aucune place dans les volumes IV et XI. Cela veut dire aussi, en termes objectifs, et sans aucun jugement de valeur, que, depuis cent soixante-trois ans, les militaires de ce pays ne savent plus vraiment de quoi ils parlent... Dans ces conditions, il est très difficile de rester un véritable quartier général de l'armée et de ne pas devenir une simple administration militaire, il est difficile de conduire au lieu d'administrer.

Deux fois dans ma vie de soldat, j'ai eu l'occasion de vivre concrètement la différence entre des opérations militaires réelles et nos cours de répétition, y compris les «grandes manœuvres» dont il est question dans le volume IV. La première fois en 1979, lors d'une campagne de combat aérien intensif avec des pilotes israéliens en Suisse. Ils nous ont démontré comment voler nos *Mirage* afin d'assurer le succès. La seconde fois en 1999 en Albanie lors de la guerre au Kosovo. On ne soulignera jamais assez la différence entre la guerre et n'importe quels exercices militaires.

Je suis toutefois persuadé que l'Etat-major général suisse a évolué de manière extrêmement réjouissante tout au long de son histoire, comme d'ailleurs l'armée. Mais encore une fois, sachons rester modestes et n'oublions pas que nous n'avons plus été testés cruellement depuis fort longtemps. Restons vigilants, aussi en période de paix. Au cours de l'histoire, la menace fut souvent à nos frontières. Aujourd'hui, et encore davantage demain, il n'y aura plus de frontières aux menaces qui nous guettent.

Merci encore une fois aux historiens qui nous le rappellent dans les deux volumes que nous fêtons le 11 juin 2010 au château de Penthes.

C.K.



² *Ibidem*, p. 168.

³ Volume XI, p. 547.